

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 177**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Communauté de Communes de la Vallée des Baux - Alpilles - Contrat  
Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2016 - Tranche 2016

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139 41**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par décision du 28 novembre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2016) avec la Communauté de communes de la Vallée des Baux - Alpilles pour un programme d'investissements publics, dont le montant global s'élève à 14.677.855 €HT pour une subvention totale de 10.274.499 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 176.441 € pour un programme de travaux de 252.059 € HT, lors de la Commission Permanente du 28 novembre 2014.

La deuxième tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 3.375.242 € pour un programme de travaux de 4.821.774 €HT, lors de la Commission Permanente du 21 octobre 2016.

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la communauté de communes de la vallée des Baux-Alpilles (C.C.V.B.A.) pour la tranche 2016, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2015, à savoir :

- La suppression de l'opération : réalisation d'une recyclerie à Saint-Rémy-de-Provence, prévue sur la tranche 2016 ;
- La suppression de la tranche 2016 des opérations : travaux de réhabilitation de l'installation de stockage pour les déchets non dangereux (ISDnD) de Maussane-les-Alpilles/Le Paradou ; travaux d'aménagement de la déchèterie de Saint-Etienne-du-Grès ; projet de pépinières d'entreprises ;
- L'augmentation de la tranche 2016 des opérations : réhabilitation des déchèteries de Maussane-les-Alpilles et de Saint-Rémy-de-Provence ; extension de la ZA la Massane 3 à Saint-Rémy-de-Provence ; requalification de zones d'activités ; amélioration des voiries et réseaux divers ; amélioration de l'équipement des services intercommunaux ;
- La diminution de la tranche 2016 des opérations : acquisitions foncières en zones d'activité ; extension de la ZA de Saint-Etienne-du-Grès ;
- L'intégration d'une tranche 2016 pour l'opération de réalisation du futur siège communautaire à Saint-Rémy-de-Provence ;
- L'intégration de quatre nouvelles opérations sur la tranche 2016 : extension de la ZA les Grandes Terres 2 à Eygalières, extension de la ZA les Trébons 2 à Aureille, étude de faisabilité pour la réalisation d'un musée de l'amande à Eygalières et réhabilitation de la bergerie du château de Montauban à Fontvieille en « maison de l'amandier ».

Ces modifications conduisent à un rééquilibrage des affectations et modifient l'économie générale du contrat avec un désengagement de 460.148 € conformément à l'annexe 1.

Les opérations envisagées pour la tranche 2016 de ce contrat sont les suivantes :

▪ REHABILITATION DES DECHETERIES DE MAUSSANE-LES-ALPILLES ET DE SAINT-REMY-DE-PROVENCE

La communauté de communes est fortement impliquée dans un programme d'amélioration de la gestion des déchets sur son territoire. A la suite d'un diagnostic élaboré par ses services techniques, la C.C.V.B.A souhaite mettre aux normes les déchèteries de Maussane-les-Alpilles et de Saint-Rémy-de-Provence.

Ces deux déchèteries, relativement anciennes, nécessitent des travaux de mise aux normes pour répondre aux nouvelles réglementations en matière de sécurité et de protection environnementale. Des aménagements seront également entrepris pour l'amélioration du tri et du recyclage.

Pour la tranche 2016, la C.C.V.B.A envisage la mise en œuvre de l'opération en trois phases :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité, la rédaction du cahier des charges, le choix du maître d'œuvre et le suivi des travaux ;
- Le choix du maître d'œuvre,
- La réalisation du programme de travaux axé à la fois sur la mise aux normes réglementaires et sur l'intégration d'aménagements nécessaires à la valorisation et au réemploi des déchets.

Le coût global de l'opération, prévue de 2015 à 2016, est estimé à 1.343.200 € HT dont 1.252.200 € HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 940.240 € dont 876.540 € pour la tranche 2016.

▪ ACQUISITION DE MATERIELS DE TRI SELECTIF

Dans le cadre de la protection et la mise en valeur de l'environnement, la C.C.V.B.A. a engagé diverses actions de sensibilisation au tri sélectif.

Pour la tranche 2016, la communauté de communes envisage l'acquisition de 100 composteurs en bois de 400 litres et 10 écobox carton.

Les composteurs en bois sont destinés, selon un calendrier établi pour les communes du territoire, aux usagers dans une volonté de développer le compostage individuel et aux crèches, écoles et maisons de retraite, à titre pédagogique.

Les écobox seront implantées sur le territoire intercommunal et constitueront des points d'apport volontaire pour le carton comme cela existe déjà pour le papier et le verre.

Le coût global de l'opération, prévue de 2014 à 2016, est estimé à 71.658 € HT, dont 20.112 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 50.160 € dont 14.078 € pour la tranche 2016.

▪ EXTENSION DE LA ZA LA MASSANE 3 A SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Située à l'ouest de Saint-Rémy-de-Provence, au milieu d'un territoire agricole, la ZA de la Massane s'est développée le long de la RD 99 avec une première tranche principalement industrielle, puis une extension qui accueille de l'artisanat.

La communauté de communes envisage deux extensions, au nord et à l'ouest, afin de soutenir le développement de l'activité économique locale.

Les travaux envisagés prévoient l'extension des réseaux divers (canalisations, raccordements, enrochements), des travaux de maçonnerie générale et des aménagements d'espaces verts.

La communauté de communes est accompagnée pour ce projet par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement afin, notamment d'améliorer l'intégration architecturale de cette zone inscrite dans un environnement paysager remarquable où le parcellaire agricole dessine le territoire.

Le coût global de l'opération, prévue de 2015 à 2016, est estimé à 959.534 € HT, dont 909.534 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 671.674 € dont 636.674 € pour la tranche 2016.

- ACQUISITIONS FONCIERES EN ZONES D'ACTIVITE A AUREILLE ET EYGALIERES

Conformément aux orientations de son schéma de développement économique, la C.C.V.B.A souhaite étendre le parc des zones d'activités existantes, en vue de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et soutenir le tissu économique et l'emploi local. L'extension des parcs d'activité passe par l'acquisition, la viabilisation et l'aménagement des parcelles.

L'année 2016 sera consacrée à l'acquisition de nouvelles parcelles sur la ZA des Grandes Terres à Eygalières en vue de son extension. Les parcelles concernées sont les suivantes : BW 6 (A et B) - BW 12 - BW 13 – BW 16.

Cette zone qui héberge aujourd'hui 27 entreprises et 240 salariés possède un potentiel d'extension important qui permettrait, au vu des caractéristiques des entreprises déjà implantées sur la zone, de la qualifier de zone d'activité "d'artisanat d'art" et d'en faire une véritable vitrine pour les Alpilles.

La communauté de communes souhaite également acquérir la parcelle cadastrée BO 0056, d'une superficie de 39 545 m<sup>2</sup> sur la zone d'activité des Trébons à Aureille.

Les travaux de viabilisation de ces parcelles font l'objet d'une opération d'aménagement dans le cadre du présent contrat.

Le coût global des acquisitions foncières, prévues de 2015 à 2016, est estimé à 578.512 € HT, dont 502.711 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 404.959 € dont 351.898 € pour la tranche 2016.

- EXTENSION DE LA ZA LA LAURADE A SAINT-ETIENNE-DU-GRES

Dans le cadre de sa compétence d'aménagement de zones d'activité, la communauté de communes souhaite aménager une partie de la voirie de la ZA la Laurade.

L'entreprise principale du parc d'activité étend son activité et ses locaux sur une partie de la zone dont la voirie n'est pas aménagée.

Des travaux de voirie seront entrepris pour permettre un accès convenable sur le site.

Le montant des travaux, inscrits sur la tranche 2016, est estimé à 34.237 €HT.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 23.966 €pour la tranche 2016.

- EXTENSION DE LA ZA LES GRANDES TERRES 2 A EYGALIERES

La C.C.V.B.A souhaite procéder à l'extension de la ZA les Grandes Terres 2, parc d'activité très attractif. Deux extensions précédentes ont permis de développer un projet qualitatif en matière de matériaux, harmonisation environnementale, stationnements.

Le projet d'extension, au nord du village d'Eygalières, en continuité ouest de la zone existante et à proximité de la RD 99, fait l'objet d'une opération d'acquisitions foncières dans le cadre du présent contrat départemental.

Les travaux de viabilisation vont concerner dans un premier temps un espace de 9 909 m<sup>2</sup>. Sont prévus l'extension des réseaux divers (canalisations, raccordements, enrochements), des travaux de maçonnerie générale et des aménagements d'espaces verts tenant compte du paysage environnant.

Le coût global de l'opération d'aménagement, inscrite sur la tranche 2016, est estimé à 505.003 €HT.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 353.502 €pour la tranche 2016.

- EXTENSION DE LA ZA LES TREBONS 2 A AUREILLE

Le projet de création de la nouvelle zone d'activité dite « les Trébons 2 » est situé au sud du village d'Aureille, en continuité ouest de la zone existante et le long de la RD 25b. Ce nouveau parc d'activité doit permettre de préparer la reconversion de la zone existante, qui comme beaucoup d'autres, est soumise aux conflits d'usage entre le maintien des activités et le développement de l'habitation.

Cette extension s'étend sur une emprise de 39 545 m<sup>2</sup> et correspond à une parcelle faisant l'objet d'une acquisition foncière dans le cadre du présent contrat.

Le coût global des études, de la maîtrise d'œuvre et des travaux de viabilisation et d'aménagement, prévus sur la tranche 2016, est estimé à 1.028.583 €HT.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 720.008 €pour la tranche 2016.

#### ▪ REQUALIFICATION DE ZONES D'ACTIVITES

Dans le cadre de sa compétence de gestion et d'entretien des zones d'activité économique d'intérêt communautaire, la communauté de communes poursuit le programme de requalification de la zone d'activité de la gare à Saint-Rémy-de-Provence.

L'objectif est d'améliorer la structure de la voirie, de prévoir des places de stationnements supplémentaires et mieux réparties, de sécuriser la circulation et les cheminements piétons, d'aménager des espaces verts, de créer une piste cyclable permettant de relier la zone d'activité au centre-ville.

Une signalétique adaptée sera installée, l'éclairage public sera mis en conformité et du mobilier urbain sera mis en place. Cette opération est accompagnée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Les travaux de la tranche 2015 ont concerné le cœur de la zone d'activité et l'entrée de ville nord.

Les travaux de la tranche 2016 seront consacrés aux autres secteurs de la zone : RD 99, avenue Albin Gilles, allée de la garance, chemin de Chalamon et allée des amandiers.

Le coût global de l'opération, prévue de 2015 à 2016, est estimé à 2.470.531 € HT, dont 1.800.531 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 1.729.372 € dont 1.260.372 € pour la tranche 2016.

#### ▪ AMELIORATION DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

La communauté de communes souhaite poursuivre la réfection totale d'une partie de la voirie de son territoire et la modernisation de l'éclairage public.

Le programme de travaux d'amélioration des voiries et réseaux divers, pour la tranche 2016, comprendra :

- l'acquisition de 13 bornes de recharge pour véhicules électriques,
- la mise en conformité de 15 armoires électriques,
- des travaux de mise en sécurité de la voirie sur la zone d'activité des Lagettes à Fontvieille,
- le passage à la fibre optique d'une armoire haut débit sur la zone de la Massane à Saint-Rémy-de-Provence,
- le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement sur une partie du territoire intercommunal (Mas-Blanc-des Alpilles ; Eygalières ; Fontvieille).

L'ensemble de ce programme, prévu de 2014 à 2016, est estimé à 1.400.260 € HT, dont 749.510 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 980.182 € dont 524.657 € pour la tranche 2016.

- AMELIORATION DE L'EQUIPEMENT DES SERVICES INTERCOMMUNAUX : EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DIVERS MATERIELS TECHNIQUES

Dans le cadre des différents transferts de compétences obligatoires (collecte des déchets) et optionnelles (eau, assainissement), la C.C.V.B.A doit augmenter ses moyens techniques et ses effectifs.

Ainsi, la communauté de communes doit se doter de quatre nouveaux véhicules utilitaires, trois bennes à ordures ménagères et un camion benne pour l'entretien des espaces verts. Ces équipements permettront aux agents techniques de circuler sur l'ensemble du territoire communautaire afin d'accomplir leurs missions dans des conditions efficaces.

Par ailleurs, compte tenu de l'élargissement de ses missions, la C.C.V.B.A doit étoffer son parc informatique par l'acquisition d'un ordinateur de bureau, d'une licence supplémentaire pour le logiciel de système d'information géographique et d'une licence pour la gestion des interventions à distance de la régie eau et assainissement.

L'acquisition de ces équipements, prévue de 2014 à 2016, est estimée à 701.125 €HT, dont 549.939 €HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 490.787 € dont 384.957 € pour la tranche 2016.

- REALISATION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE A SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Les élus communautaires ont engagé une réflexion sur les capacités des locaux du siège actuel en lien avec le renforcement de l'intercommunalité et les différents transferts de compétence. Le souhait de la C.C.V.B.A est de rapprocher les services administratifs de la population et d'accentuer ainsi la notion de service public de proximité.

Après avoir envisagé plusieurs scénarii, la communauté de communes a décidé, par délibération du 15 décembre 2015, d'acquérir un bâtiment situé sur la zone d'activité de la Massane à Saint-Rémy-de-Provence. Cette acquisition foncière a fait l'objet d'une opération de la tranche 2015 du présent contrat départemental.

Parallèlement à l'acquisition foncière, des études sont engagées pour les futurs aménagements intérieurs et extérieurs nécessaires à l'installation d'une quarantaine d'agents et à l'entreposage de matériels technique.

La C.C.V.B.A souhaite donner à cette opération un caractère exemplaire et démonstratif, par l'utilisation de matériaux biosourcés, par la valorisation des énergies renouvelables, par l'aménagement d'espaces dédiés à la biodiversité. Le maître d'œuvre retenu travaille sur la conception d'un projet éco-exemplaire selon la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens.

Le coût global de l'opération, prévue de 2015 à 2016, est estimé à 2.333.784 €HT, dont 1.501.784 €HT pour la tranche 2016.

Pour ce projet, la communauté de communes bénéficie d'une subvention de l'Etat de 500.000 € et de la Région de 35.135 € dans le cadre du dispositif « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.098.614 € dont 516.114 € pour la tranche 2016.

▪ ETUDE DE FAISABILITE POUR LA REALISATION D'UN MUSEE DE L'AMANDE A EYGALIERES

La zone de production et la distribution de l'amande s'est longtemps organisée autour des Alpilles. La communauté de communes souhaite aujourd'hui mettre en valeur cette mémoire liée à l'amandier dans tous les domaines : historique, culturel, agricole, économique.

La C.C.V.B.A a inscrit en 2015 la relance de la filière amande dans son schéma de développement économique. Depuis, plusieurs initiatives ont été lancées touchant à toutes les dimensions d'un projet qui dépassera le territoire intercommunal : production agricole, transformation, valorisation et distribution des produits agroalimentaires et cosmétiques, actions pédagogiques, développement touristique.

Dans ce contexte, la C.C.V.B.A souhaite engager une étude de faisabilité pour la réalisation d'un espace muséal qui serait implanté sur la commune d'Eygalières. L'étude sera confiée à un cabinet de programmation muséographique qui, après avoir récolté les sources documentaires et tous les contenus liés à l'amande, proposera un pré-scénario avec définition du lieu d'implantation.

L'étude, prévue sur la tranche 2016, est estimée à 19.940 €HT.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 15.952 € pour la tranche 2016.

▪ REHABILITATION DE LA BERGERIE DU CHATEAU DE MONTAUBAN A FONTVIEILLE EN « MAISON DE L'AMANDIER »

Afin d'accompagner la dynamique économique locale, la commune de Fontvieille a cédé à la communauté de communes l'ancienne bergerie du château de Montauban, à l'abandon, afin d'héberger le projet de création de la « maison de l'amandier ». Il s'agit d'un bâtiment agricole de 210 m<sup>2</sup> situé en lisière des terres agricoles et des collines boisées de la commune.

La « maison de l'amandier » proposera trois espaces mutualisés :

- Une pépinière d'entreprises spécialisées dans les domaines de l'innovation agricole et environnementale (agro-écologie, biotechnologie végétale, cosmétique) ;
- Un espace modulable en salles de réunion, séminaires, salles d'exposition, destiné à promouvoir la filière arboricole ;
- Un point restauration pour les visiteurs, à vocation saisonnière.

La C.C.V.B.A souhaite engager une réhabilitation durable et respectueuse du patrimoine afin d'offrir à la fois un lieu de travail fonctionnel et confortable mais aussi un lieu d'échanges, de sensibilisation des visiteurs autour de l'amande, de ses produits dérivés et des problématiques environnementales d'aujourd'hui.

Le coût global de l'opération, prévue en 2016, est estimé à 729.938 €HT.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 583.950 €

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 de ce contrat 2014-2016 s'élève à 9.604.022 €HT, réparti comme suit :

– Réhabilitation des déchèteries de Maussane et de Saint-Rémy-de-Provence.....	1.252.200 €HT
– Acquisition de matériels de tri sélectif.....	20.112 €HT
– Extension de la ZA La Massane 3 .....	909.534 €HT
– Acquisitions foncières en ZA.....	502.711 €HT
– Extension de la ZA la Laurade à Saint-Etienne-du-Grès .....	34.237 €HT
– Extension de la ZA les Grandes Terres à Eygalières .....	505.003 €HT
– Extension de la ZA les Trébons à Aureille .....	1.028.583 €HT
– Requalification de zones d'activités.....	1.800.531 €HT
– Amélioration des voiries et réseaux divers .....	749.510 €HT
– Equipement des services intercommunaux .....	549.939 €HT
– Réalisation du nouveau siège communautaire .....	1.501.784 €HT
– Etude de faisabilité pour le musée de l'amande.....	19.940 €HT
– Réhabilitation de la bergerie du château de Montauban .....	729.938 €HT
	<hr/>
TOTAL	9.604.022 €HT

L'échéancier modifié est le suivant :

- 2014 :	252.059 €HT
- 2015 :	4.821.774 €HT
- 2016 :	9.604.022 €HT

TOTAL : 14.677.855 €HT

La participation du Conseil Départemental pourrait être fixée à 6.262.668 € pour la tranche 2016 de ce contrat 2014/2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

Suite aux diverses modifications, la subvention départementale globale allouée au titre du contrat 2014/2016 est désormais fixée à 9.814.351 € pour une dépense subventionnable globale de 14.677.855 €HT, conformément à l'annexe 1.

Cette diminution de la subvention départementale globale allouée à la communauté de communes de la Vallée des Baux - Alpilles au titre du contrat 2014/2016 entraîne un désengagement de 460.148 € sur l'autorisation de programme 2014-10127T.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 10.274.499 € engagée au chapitre 204 sur l'AP 2014-10127T au profit de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux - Alpilles, en application de la délibération n° 78 du 28 novembre 2014.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la Communauté de Communes de la Vallée des Baux - Alpilles, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 6.262.668 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2014/2016, sur une dépense subventionnable de 9.604.022 € HT, conformément à l'annexe 1 ;
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- approuver les montants d'affectations et leurs modifications conformément à l'annexe 2.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL